

## GRILLE DE RECEVABILITÉ AUTRES CHAMBRES

### CRITÈRES OBLIGATOIRES

Nom du propriétaire : ..... Visite du : .....  
Adresse du propriétaire : .....  
Tel : ..... Mail : .....  
Adresse de la location : .....  
Capacité d'accueil : ..... personne(s) Nombre de chambre(s) : .....

#### **SURFACES HABITABLES (hors salle d'eau et toilettes)**

◇ Il n'y a pas plus de 4 personnes dans la chambre

Surface minimum d'une chambre pour une personne	7 m <sup>2</sup>
Surface minimum d'une chambre pour deux personnes	10 m <sup>2</sup>
Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes)	3 m <sup>2</sup>

### I – EXTERIEURS ET SÉCURITÉ

#### **a) Signalétique**

Les tarifs (nuit, petit déjeuner, taxe de séjour ...) doivent être affichés pour chaque chambre et détaillés, à l'extérieur de la structure et à l'intérieur de la chambre conformément à la réglementation en vigueur.

#### **b) Accès, aspect, nuisances**

- L'accès jusqu'à la structure est carrossable.
- L'accès à la chambre ne peut se faire par une remise ou un garage
- Les toitures, en bon état, sont recouvertes de matériaux traditionnels et utilisés dans l'environnement de la structure des chambres.
- Les façades sont en bon état et propres. Les abords du bâtiment sont propres et non encombrés.

- Il n'y a pas de nuisances à proximité.

*Nuisances telles que : aéroport, déchetterie, gare, ligne SNCF, autoroute, route à forte circulation...*

### **c) Etat du bâtiment**

- Etat acceptable.

*On veillera à l'entretien des façades (absence de lézardes, peinture récente), à l'état de la toiture (revêtement correspondant au style régional) et des volets (peinture). On refusera : fibrociment, tôle ondulée...*

### **d) Caractéristiques de l'espace extérieur**

- Cheminement depuis le stationnement à l'entrée de la structure jusqu'à la chambre éclairé la nuit.

### **e) Sécurité**

Si accès à un espace cuisine, les installations de gaz et d'électricité doivent être en parfait état de fonctionnement et offrent toutes les garanties de sécurité pour les usagers

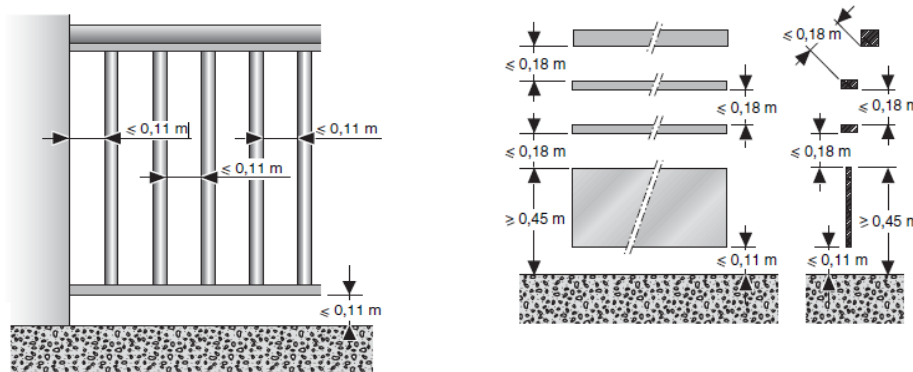
Toutes les ampoules doivent être couvertes

Tout lieu d'habitation doit être équipé au moins d'un détecteur autonome avertisseur de fumée normalisé (CE-NF EN 14604). Celui-ci doit être installé dans les parties privatives de chaque logement, de préférence dans les couloirs et les dégagements desservant les chambres.

Rampe sécurisée si accès d'une pièce par un escalier de meunier

Hauteur de rambarde d'un escalier : 1 m

Espacement entre les vides d'un barreaudage à respecter pour les rampes d'escalier (vertical et horizontal)



Barre d'appui obligatoire si hauteur de fenêtre inférieure à 0,90 m à **partir du sol**

Les piscines doivent être pourvues d'au moins d'un des quatre dispositifs de sécurité normalisés visant à prévenir le risque de noyade : abri, alarme, barrière ou couverture.

## II - INTERIEURS

### a) Critères généraux

- Les fenêtres s'ouvrent sur l'extérieur.
- Les pièces disposent d'une bonne exposition et d'une luminosité naturelle.

*Lumière suffisante pour des activités courantes.*

Les sols sont en bon état, assurant une parfaite insonorisation et étanchéité (parquets, carrelages, revêtements plastiques, dallages, moquettes...). Les matériaux traditionnels sont conservés dans la mesure où ils offrent toutes garanties de confort et d'isolation thermique et acoustique.

Les murs et plafonds sont en bon état, assurant une parfaite insonorisation et étanchéité. Les matériaux traditionnels sont conservés dans la mesure où ils offrent toutes garanties de confort et d'isolation thermique et acoustique. Les hauteurs sous plafond sont au minimum de 2,20m et de 1,80m sous rampant.

*Pour tester l'insonorisation des chambres, on allumera la télévision dans la chambre voisine si elle existe ou bien une personne parlera dans la chambre voisine. Absence de points d'humidité et/ou de moisissures.*

- Eau chaude et froide obligatoire à toute heure sur tous les équipements.

*Système de raccordement respectant la réglementation en vigueur.*

Les chambres et les pièces dédiées au petit-déjeuner et à la détente disposent d'un moyen de chauffage fixe assurant une température minimale de 19°C quelle que soit la période de location.

- Il n'y a pas d'odeurs désagréables dans les pièces.

*On évitera l'utilisation de désodorisants.*

- Il y a un système d'occultation (rideaux occultants ou volets)
- Il y a un espace réservé à la clientèle ou commun avec le propriétaire.
- Le mobilier est en bon état, propre, harmonisé et en proportion avec la capacité d'accueil de la location.

## **b) Petit déjeuner**

### ◇ *Espace dédié au petit déjeuner*

- Il n'y a pas d'animaux familiers dans la pièce.

*A la demande du client, les chiens et les chats des propriétaires seront tenus dans une autre pièce.*

- Voilages (obligatoires uniquement si vis-à-vis)
- Le mobilier est en bon état.

### ◇ *Etat et appréciation des espaces :*

- Les revêtements des sols, murs et plafonds sont en bon état.

### ◇ *Vaisselle et linge de table :*

- La vaisselle, la verrerie et les couverts sont assortis (pas de vaisselle ébréchée et de couverts divers)
- Le linge de table est de bonne qualité.

### ◇ *Organisation et composition du petit déjeuner :*

- Possibilité de le prendre dans l'espace dédié au petit-déjeuner ou dans la chambre (à l'initiative du propriétaire)
- Classique (café, thé, chocolat, lait, pain, beurre, confiture, etc.)

## **c) Chambre**

### ◇ *Capacité et superficie : cf plus haut*

### ◇ *Literie*

- Les sommiers sont de bonne qualité (sommiers métalliques non recevables)
- Les matelas sont de bonne qualité.
- Les oreillers et/ou traversins sont de bonne qualité et propres. (1 oreiller et/ou 1 traversin par personne)

- Présence d'une alaise pour la literie, les traversins et les oreillers.
- Il y a au moins 1 couette ou 2 couvertures par couchage en parfait état.
- Les draps, housses de couettes et taies sont de bonne qualité.

◇ **Mobilier**

- Un chevet avec lampe accessible par chaque occupant.

*Un chevet entre deux lits jumeaux est accepté.*

- Une chaise, un fauteuil ou un valet de chambre par chambre.
- Portant avec cintres.

*Un rangement (portant au minimum) pour chaque chambre.*

- Voilages (obligatoires uniquement si vis-à-vis)

◇ **Etat et appréciation**

- Les revêtements des sols, murs et plafonds sont en bon état.
- L'insonorisation de la chambre est satisfaisante.

**d) Salle d'eau ou salle de bain**

◇ **Agencement**

- Elle peut être commune à deux chambres

◇ **Elle comprend :**

- Ventilation haute et basse. (bouche d'aération munie d'une grille)
- Une douche avec rideau ou cabine de douche intégrale OU une baignoire avec système de douche (Rideau en excellent état, baignoire ou douche)
- Un lavabo

◇ **La robinetterie :**

- Il y a un mélangeur sur lavabo ou vasque.
- Le système de douche est équipé d'un mélangeur.

◇ **Equipements annexes :**

- Un porte-serviettes accessible à la sortie de la douche.
- Un miroir
- Une tablette ou un plan
- Une poubelle de salle de bains
- Un tapis de bains propre et en bon état (tapis facile d'entretien, à laver entre chaque occupant)
- Un porte-manteau ou patère
- Une prise de courant (dans la pièce ou derrière la porte)
- Eclairage par plafonnier ou point lumineux au-dessus du lavabo

◇ **Etat et appréciation :**

- Les joints sont en parfait état.
- Il y a suffisamment de tablettes ou espaces de rangement.
- Les revêtements des sols, murs et plafonds sont en parfait état.

**e) WC**

◇ **Agencement**

- Il peut être commun à deux chambres

◇ **Equipement**

- Lunette et abattant, brosse, dévidoir à papier et petite poubelle fermée.
- Ventilation haute et basse (orifices dans la façade permettant une aération naturelle)
- Lorsqu'ils sont indépendants, les revêtements des sols, murs et plafonds sont en parfait état.

### III - LINGE, MENAGE ET ENTRETIEN

#### a) Linge et produits d'accueil

- Un drap de bains et une serviette par personne.
- Savonnette et shampoing par personne renouvelés entre chaque location.

*Distributeur de qualité pour le savon et le shampoing accepté.*

- Le linge de toilette est de bonne qualité.

#### b) Entretien et ménage

- Le linge de toilette est changé deux fois par semaine.
- Le ménage est effectué deux fois par semaine

### IV - EQUIPEMENTS ET SERVICES

#### a) Accueil et relations clientèle

##### ◇ *Accueil à l'arrivée et pendant le séjour*

- Libre accès aux chambres pendant le séjour

*Le propriétaire doit organiser l'accès aux chambres en cas d'absence ponctuelle (courses, urgence...) en mettant à disposition un trousseau de clés ou autre moyen à sa convenance (digicode...)*

- Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques (mise à jour de l'année courante).